

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 13 février 2020**

**DELIBERATION N° 85-2020-CFVU  
PORTANT SUR L'APPROBATION DES PROJETS FSDIE**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,  
Vu l'avis de la commission plénière FSDIE - INPEC'ART en date du 30 janvier 2020,

**Délibère**

**Article unique :**

Les projets de Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes tels qu'annexés à la présente délibération sont approuvés.

**Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (19 pour, 0 contre, 2 abstentions, 0 NPPAV).**

A Toulouse, le 13 février 2020



Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

## FONDS DE SOLIDARITE ET DE DEVELOPPEMENT DES INITIATIVES ETUDIANTES 1ère session 2019-2020

Nombre de projets :		17			
Nombre de projets acceptés :		15	Total des subventions demandées : 53 262,23€		
Date commission FSDIE-Projets restreinte : 23 janvier 2020			49 646,82€		
Date commission FSDIE-Projets plénière : 30 janvier 2020					
NOM	CLASS.	DESCRIPTIF	MONTANT DEMANDE	MONTANT ACCEPTE	REMARQUES
<p>Projet 1</p> <p>Johan ALLUCHON (L3 Etudes Théâtrales et Visuelles)</p>	0 [théâtre]	<p><b>Objectif :</b> Jouer cette pièce au festival ACT de l'UTJ : faire rayonner le théâtre universitaire toulousain au sein d'autres établissements universitaires de France. Nous souhitions à travers cette première création de la compagnie proposer aux étudiants une création contemporaine afin de désacraliser le rapport que l'on pourrait avoir avec le théâtre.</p> <p><b>Description :</b> Un homme et une femme sont assis, bloqués dans le bouclic du temps, condamnés et bénis à travers leurs corps, leurs voix, leurs mythes, leurs histoires et nos sens qu'ils tentent de répondre à cette question. Ils créent les rituels et repères de leur existence. Il les défont et les cassent pour chercher encore et encore de nouvelles réponses et de nouvelles vies;</p> <p><b>Subventions pour :</b> Frais d'essence, costumes, photos, location de salle, impression affiche, décors.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> Festival Act mais 2020 (d'autres représentations seront à envisager ultérieurement)</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b> Festival ACTHEA à (évril 2020) Concours national du CROUS Théâtre du Ring (en cours de négociation)</p>	832,70€	892,70€	<p>Avis favorable en Commission Plénière</p> <p>Les demandes de financement refusées par la Commission : -Photos</p>
<p>Projet 2</p> <p>Association L'Agilée Solène Marteau (M2 Culture et Communication)</p>	23ème édition du festival "Le Printemps étudiant" (festival musique, danse, arts...) (Projet IMPECART 1)	<p><b>Objectif :</b> L'objectif est de rendre la culture accessible aux étudiants d'une part en permettant aux artistes étudiants de se produire sur scène et d'autres part en proposant aux autres des événements gratuits ou très accessibles. Nous proposons donc des manifestations dynamiques et artistiques au sein des différentes facultés de Toulouse.</p> <p><b>Description :</b> Depuis la reprise de flambeau par L'Agilée, Le Printemps des Étudiants est devenu Le Printemps Étudiant. Au fil des années, le festival a acquis une certaine notoriété et a trouvé sa place parmi les manifestations culturelles de Toulouse. Il se déroule sur les trois principaux campus toulousains - UT1, UT2 et UT3 - pendant environ une semaine. La programmation se veut éclectique, mêlant artistes amateurs lors de scènes étudiantes dédiées, et professionnels - nationaux et internationaux - lors des soirées concert. Les propositions artistiques programmées s'inscrivent dans des disciplines très diverses : cirque, théâtre, danse, musique, photographie, peinture, etc.</p> <p><b>Subventions pour :</b> Technique; Exposition, Location Bateau, Scène Plancher, Matériel de Bricolage, Peinture, Catering, Décorations, Costumes, Maquillage, Eco cup, Vaisselle, Communication, Sécurité, Secours, Toilettes Sèches, Transport, Eclairages et SACEM.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> Sur le campus UT2 du 25 au 28 mars 2019 (dans différents lieux sous la Canopée, et à la Fabrique).</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b> 20 et 21 mars, salle du CAP, Université Paul Sabatier 23 mars à Université Toulouse Capitole</p>	24 051,80€	22 551,80€	<p>Avis favorable en Commission Plénière</p> <p>Les demandes de financement refusées par la Commission : -SACEM</p>

<p>Projet 3 Association Foyer du SUAPS Baptiste Giroud (Doctorat Sociologie)</p>	<p>24 H de Béziers, découverte des limites de l'archer [sport]</p>	<p><b>Objectif :</b> Apprentissage de la gestion de la stress, de la fatigue ; Participer et représenter l'université aux 24h de Béziers Faire connaître la pratique du tir à l'arc à un plus grand nombre d'étudiants ; Faire (re)connaître l'université comme actrice pour le sport ;</p> <p><b>Description :</b> Période : - Février / Mars 2020. Entraînements physiques et mentaux pour pouvoir préparer aux mieux l'événement. Période 2 - 11 et 12 avril 2020. Participation aux 24h de Béziers (compétition nationale non officielle). Période 3 - Organisation d'un événement universitaire, unique en France, similaire, avec la FFSU pour l'année universitaire 2020/2021</p> <p><b>Subventions pour :</b> Location minibuses, Frais d'essence et de déplacements, inscription 24h de Béziers, Matériel fournis UT2J, Licence universitaire FFSU</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> Mai 2020- Exposition Photo et témoignages de l'événement au foyer des sports avec l'association Foyer du SUAPS, possibilité de faire de même au bâtiment Le Gymnase, et à la BUC 2020/2021 - Création d'un événement interuniversitaire du type "24h"</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b> 11 et 12 avril 2020 - Représentation de l'université et participation aux 24h de Béziers</p> <p><b>Objectif :</b> Ouvrir un atelier d'estampe aux étudiants de l'UT2J</p>	<p>1 016,29€</p>	<p>926,29€</p>	<p>Avais favorable en Commission Plénière Les demandes de financement refusées par la Commission : -Licence universitaire FFSU</p>
<p>Projet 4 Louise Bousquière (Master CARMA Arts Plastiques et Design)</p>	<p>Atelier d'estampe collectif [art]</p>	<p><b>Description :</b> L'un de nos cours de master nous donne accès à un atelier d'estampe équipé d'outils et de machines. L'estampe est un moyen de reproduire des images manuellement à partir d'une matrice. Nous souhaiterions ouvrir cet espace en-dehors des cours pour permettre à un public plus large de venir découvrir et pratiquer librement cette technique. Nous sommes trois étudiants à bien maîtriser cet espace et ces techniques. Nous pouvons de ce fait encadrer les personnes intéressées en proposant un accompagnement aux étudiants.es. Il importe pour cela de se fournir en consommables nécessaires à ces pratiques. (encres-papiers).</p> <p><b>Subventions pour :</b> Outil gravure, encre gravure, supports gravure, outil sérigraphie, ancre sérigraphie</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> 2020-2021 à l'ESPE de Rangueil , salle 114. Tous les mercredis de 14h à 17h30 et les vendredis de 9h à 12h.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p>	<p>4 689,50€</p>	<p>3 999,00€</p>	<p>Avais favorable en Commission plénière</p>
<p>Projet 5 Association ATOUPAS Caroline Laurent / Alicia Constans (Doctorat Anthropologie Sociale)</p>	<p>Journée de restitution - Faire de l'ethnologie en milieu scolaire (citoyenneté, culture scientifique)</p>	<p><b>Objectif :</b> Organisation d'une journée de restitution à l'Université ; dernière étape du processus de recherche mené avec deux classes (collège et primaire) à l'hiver 2020 ; Exposition des travaux des élèves (vernisage de l'expo) ; Création de liens entre les milieux scolaires et universitaires ;</p> <p><b>Description :</b> Organisation d'une journée de restitution à l'UT2J pour permettre aux élèves avec qui nous travaillons (une classe de primaire et une classe de 5ème) de présenter et discuter le travail d'enquête et d'analyse qu'ils auront mené dans le cadre de nos ateliers. Cette journée de restitution sera l'occasion de faire le vernissage de l'exposition de leurs travaux en présence de tous les acteurs impliqués dans ce projet (les élèves et leurs enseignantes, les partenaires institutionnels et les membres de l'association), ainsi que d'autres chercheurs en anthropologie qui seront invités. L'exposition restera sur le campus entre un et deux mois et sera ainsi visible par l'ensemble des étudiants, personnels et professeurs de l'UT2J.</p> <p><b>Subventions pour :</b> Frais de déplacements, communication, supports exposition, buffet CROUS.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> Le 9 juin 2020 journée de restitution et vernissage expo : Maison de la Recherche et/ou Maison des Initiatives Etudiantes (MIE) Du 1er septembre au 15 octobre 2020 (exposition itinérante) : BUC et/ou Centre de Ressources Olympique de Gouges et/ou MIE</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b> Du 25/02/2020 au 02/04/2020 : animation des ateliers dans les deux classes (collège Stendhal et école Calas - Dupont, Toulouse) Du 9 juin au 4 juillet 2020 : exposition des travaux des élèves au collège et à l'école.</p>	<p>973,24€</p>	<p>0</p>	<p>Projet ajourné en Commission Le projet ne s'inscrit pas dans le cadre d'un projet d'initiative étudiante.</p>

<p>Projet 6</p> <p>Elodie Cervantes (L3 Traduction LSF)</p>	<p>Projet théâtre LSF "Le chat noir" [théâtre]</p> <p>(INPECART Projet 13)</p>	<p><b>Objectif :</b> Création d'une compagnie étudiante en LSF au sein du festival Universonnes. Développer les compétences linguistique et artistique en LSF. Participation des étudiants du CETIM/ sourds et entendants.Mise en place d'ateliers hebdomadaires pour la traduction en LSF du texte et ensuite l'adaptation pour la scène.Développement des compétences en traduction, médiation et interprétation en LSF.Le travail théâtral avec les étudiants en LSF est un atout pour améliorer leur apprentissage et leur expressivité en LSF.</p> <p><b>Description :</b>          Votre chat ne cesse de vous suivre et de vous éplor. Il vous observe et connaît vos crimes passés. Il veut votre peine...          Quel de plus angossant que cette menace émanant d'un compagnon familier ?          Les chats noirs s'ont-ils comme le racontent certaines légendes populaires, "des sorcières déguisées", des démons maléfiques ?          Ce conte fantastique vous fera frissonner et c'est là tout l'art d'Edgar Allan Poe.</p> <p><b>Subvention pour :</b>          Costumes et accessoires.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b>          Représentations à la Fabrique le vendredi 6 mars et le samedi 7 mars.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p>	<p>282,00€</p>	<p>282,00€</p>	<p>Avis Favorable          dès la          Commission          Restreinte</p>		
<p>Projet 7</p> <p>Ambre Page(L3 Art&amp;Com Théâtre)</p>	<p>" Rocky Horror : le prélude " [théâtre ]</p>	<p><b>Objectif :</b> Convoquer la mythologie du film The Rocky Homr Picture Show et créer un prélude imaginaire de ce film culte pour certains : obscur pour d'autres. Notre but est d'en tirer une pièce de théâtre pouvant introduire les non-inibés à cet univers tout en divertissant les fans du film.</p> <p><b>Description :</b>          Le projet est une pièce montrant les événements ayant mené à la situation initiale du Rocky Horror Picture Show. On y suit en parallèle la vie au manoir de Frank N Furter et la vie de Brad et Janet.</p> <p><b>Subvention pour :</b>          Costumes, Accessoires, Communication</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b></p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b>          26 mars 2020 à la salle du Cap de l'Université Paul Sabatier dans le cadre du Printemps étudiant.          Possibilité d'une représentation dans le Gers en avril / mai 2020</p>	<p>420,00€</p>	<p>420,00€</p>	<p>Avis favorable en          Commission          plénière</p>		
<p>Projet 8</p> <p>Léon DIANA (DURCA à IENSAV)</p>	<p>Au bord de l'infini [court-métrage]</p>	<p><b>Objectif :</b>          Réalisation d'un court-métrage d'une vingtaine de minutes, "au bord de l'infini". Ce court-métrage porte sur le passage de la porte insurmontable au deuil qui nous accompagne durant notre vie. Inspiré d'une histoire personnelle,</p> <p><b>Description :</b>          De retour chez lui, Baptiste est confronté à l'absence de son frère aîné décédé. Il décide de faire le deuil et part. En chemin, il prend la décision de se tuer là où son frère est mort. Mais une rencontre avec Emma, auto stoppeuse, pleine de vie et qui est accostéement la mort, va chambouler ses plans et l'amener à se souvenir de moments oubliés avec son frère.</p> <p><b>Subvention pour :</b>          Hébergements, Transports, Catering.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b>          Projection prévue fin 2020 sur le Campus UTJ2J et IENSAV.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b>          Projection prévue fin 2020 Université Paul Sabatier, Lycée Noire-Dame de Meude.</p>	<p>3 944,00€</p>	<p>3 944,00€</p>	<p>Avis favorable en          Commission          plénière</p>		

<p>Projet 8 Association ACT Gwendal Leroy (Master 2 Ecriture Dramatique et Création Scénique)</p>	<p>Festival 1er ACT - Troisième édition [Festival théâtre, arts, danse...] (INPEC-ART Projet 2)</p>	<p>Objectif : Valoriser et rendre visible les initiatives artistiques des différentes universités toulousaines ; contribuer à la promotion de la création artistique étudiante ; ouvrir une fenêtre d'accès à la culture par la gratuité de l'événement, pour tout-es les étudiant-es et un public varié</p> <p>Description : La troisième édition du Festival 1er ACT investira une nouvelle fois La Fabrique pour programmer des créations artistiques étudiantes touchant tout type d'arts de la scène et du spectacle vivant (théâtre, musique, courts-métrages, danse, cirque, performance...) afin de promouvoir les initiatives étudiantes. Le Festival se déroulera également dans d'autres facultés et lieux culturels toulousains afin d'ouvrir l'accès à la culture au plus grand nombre ; et diffuser davantage la création artistique universitaire.</p> <p>Subvention pour : Traiteur, Catering, Tee-shirts équipe asso, rémunération-régisseur, Tissu cache-matériel, Décoration, Impressions, Eco-cup</p> <p>Manifestations prévues sur le campus : Festival prévu sur le Campus du 21 au 23 mars 2020.</p> <p>Manifestations prévues hors campus :</p>	<p>2 425 83€</p> <p>2 215,93€</p>	<p>Avis favorable en Commission Plénière</p> <p>Les demandes de financement refusées par la Commission : -Rémunération régisseur</p>
<p>Projet 10 Association OSCA Anne Cocureau (Licence Occitan)</p>	<p>Semaine Occitana (Semaine Occitane) [Festival musique, arts, danse...] (INPEC-ART Projet 3)</p>	<p>Objectif : L'objectif principal est de faire découvrir et diffuser, la langue et la culture occitane au sein de l'université, et dans l'espace toulousain, à travers diverses animations culturelles.</p> <p>Description : La Semaine Occitana (e-Semaine Occitane) est un projet porté chaque année par l'association Osca, qui réunit des étudiant-es, de tous niveaux, notamment de la Section Occitan mais aussi d'autres cursus, mais toujours portant un grand intérêt à la langue d'oc et à sa culture. Il s'agit d'enrichir l'UTJ et la ville de Toulouse avec des événements culturels, comme des concerts, des conférences, une exposition... Accessible à tout-es, ces animations ont pour but de faire découvrir la langue et la culture occitanes, qui sont encore très peu connues, ou mal-connues, du public toulousain.</p> <p>Subvention pour : CIRDOC B&amp;Zers, Frais d'impressions, frais-décaesuree, frais d'accueil</p> <p>Manifestations prévues sur le campus : Festival prévu du 30 mars au 2 avril sur le Campus UTJ</p> <p>Manifestations prévues hors campus : Le 2 avril 2020 : l'Ostal d'Occitania Le 1er avril 2020 : La Topha (St Cyprien)</p>	<p>852,75€</p> <p>741,08€</p>	<p>Avis favorable en Commission Plénière</p> <p>Les demandes de financement refusées par la Commission : -Frais d'assurance</p>
<p>Projet 11 Elise Berges (L2 Langue et culture italienne)</p>	<p>Création du spectacle "Bon vent Louise !" [théâtre]</p>	<p>Objectif : -Créer et jouer un spectacle de théâtre -Ouvrir à la valorisation de la jeune création et du théâtre universitaire en participant à la vie culturelle étudiante (festivals, événements, ateliers...) -Rassembler un public diversifié aux représentations et aux événements sur la création.</p> <p>Description : Mise en scène d'une pièce, "Bon vent Louise !", écrite par une des artistes de la compagnie. Construit autour des quatre saisons, le texte raconte le personnage de Louise (une jeune femme) les doutes et les interrogations qu'on peut avoir au sujet des choix qu'on fait et des chemins qu'on emprunte.</p> <p>Subvention pour : Communication, costumes, décors, accessoires, défillement kilométrique, fabrication manuel.</p> <p>Manifestations prévues sur le campus : 23 mars 2020 Festival ACT à la Fabrique UTJ Possibilité d'une représentation à la Fabrique pour 2020/2021</p> <p>Manifestations prévues hors campus : Festival Regards croisés : 21 mars 2020, la Brique Rouge, Empalot Festival le Printemps étudiant : mercredi 25 mars, UT3 En juin : une représentation à la médiathèque Grand M - Bellocfontaine</p>	<p>809,98€</p> <p>809,98€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>

<p>Projet 12</p> <p>Association Les Anachroniques</p> <p>Morgane Pons (L2 Espagnol Jeunes Talents)</p>	<p>Monsieur Goya (Una indagacion) (théâtre)</p> <p>(INPEC-ART Projet 4)</p>	<p><b>Objectif :</b></p> <p>Mise en scène de la pièce de "Monsieur Goya (Una Indagacion)" du dramaturge espagnol José Sanchis Sinisterre.</p> <p><b>Description :</b></p> <p>Dans Monsieur Goya, Una Indagacion, José Sanchis Sinisterre s'interroge sur l'incertitude de la création et sur l'exil. L'histoire est interprétée en images dans une proposition scénique qui nous invite à nous interroger sur l'art, au croisement du passé et du présent.</p> <p>Cette pièce de José Sanchis Sinisterre est l'occasion de traiter l'œuvre du peintre Goya mais également la thématique politique de l'exil, la thématique esthétique de la métathéâtralité et d'interroger le processus de création artistique.</p> <p><b>Subvention pour :</b></p> <p>Costumes, maquillage, matériel bricolage et peinture, mobilier.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b></p> <p>25 et 26 février 2020 lors du festival Universoscènes, à La Fabrique.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p>	<p>1 965,48€</p>	<p>1 965,48€</p> <p>Avis favorable en Commission plénière</p>
<p>Projet 13</p> <p>Association Universoscènes</p> <p>Jeanne Brunel (L3 Allemand)</p>	<p>Festival Universoscènes (festival théâtre)</p> <p>(INPEC-ART Projet 8)</p>	<p><b>Objectif :</b></p> <p>Fédérer les étudiants issus de différentes filières autour du théâtre en langue originale, comme moyen pédagogique et comme découverte culturelle. Proposer des pièces en langues étrangères aux publics étudiants, associatifs, pour diffuser la culture européenne.</p> <p><b>Description :</b></p> <p>16 représentations auront lieu du 24 février au 7 mars 2020 à la Fabrique, 6 mises en scène en langue originale effectuées par 8 compagnies.</p> <p>Les pièces mises en scène avec surtitrage, seront en allemand, en espagnol, en italien, en polonais, en portugais, et en LSF.</p> <p><b>Subvention pour :</b></p> <p>impression programme, affiches/flyers, panneau surtitrages, buffet, photocopies, frais voyage traductrice</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b></p> <p>24 février au 7 mars à La Fabrique.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p>	<p>1 477,00€</p>	<p>1 477,00€</p> <p>Avis favorable en Commission plénière</p>
<p>Projet 14</p> <p>Association / Chiascos/</p> <p>Estelle Crélier (L1 Géographie)</p>	<p>Projet théâtre 2020 : " 7 minutes " de S. Messini (théâtre)</p> <p>(INPEC-ART Projet 10)</p>	<p><b>Objectif :</b></p> <p>Présentation d'un spectacle en langue italienne au sein du festival Universoscènes. Travail sur la voix, le jeu d'acteur, la prosodie italienne pour les étudiants participants. Expérience de traduction et surtitrage.</p> <p><b>Description :</b></p> <p>" 7 minutes. Consiglio di Fabbrica (2016) ". Les délégués du personnel chez Pirelli &amp; Roche sont aux abois : elles doivent décider de l'avenir de leur usine, vendue à une multinationale. Les nouveaux actionnaires " restructurent ". Une seule condition - simple et terroce - est posée au maintien de l'emploi, un " petit " compromis pour échapper au plan social. Les ouvrières acceptent-elles unanimement ce marché terroce ? Quelle est la valeur des acquis sociaux ?</p> <p><b>Subvention pour :</b></p> <p>Blouses, décors et photocopies.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b></p> <p>Festival Universoscènes, 27 et 28 février à la Fabrique</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p>	<p>457,00€</p>	<p>457,00€</p> <p>Avis favorable en Commission plénière</p>

<p>Projet 15</p> <p><b>Association APAREA</b></p> <p>Gilbert Vienne (Master 1 ASE2P)</p>	<p>Projets Printemps 2020 (archéologie)</p>	<p><b>Objectif :</b> Au même titre que les années précédentes, l'APAREA vise à promouvoir l'Archéologie et ses enjeux auprès des étudiants et d'un large public via des ateliers, des conférences et des interventions scolaires. Le but est de faire découvrir une discipline souvent fantasmée et informer sur l'avancée de la recherche.</p> <p><b>Description :</b> Les manifestations des ces projets sont multiples : nous intervenons dans les écoles et collèges, nous organisons des ateliers sur le campus universitaire, un festival avec le CERAC, des cafés-archéos avec les foyers de l'UT2J, des sorties culturelles.</p> <p><b>Subvention pour :</b> Buffet, Affiches, Défilé Forum, Communication Forum, T-shirt Forum, Traiteau Forum, Transports, Hébergements, Impressions, vernissage.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> Festival Sexe, Genre et Archéologie du 20 avril au 15 mai 2020 Un café-archéo une fois par mois.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b> Forum de l'archéologie samedi 28 mars 2020, Tam.</p>	<p>1 755,59€</p>	<p>1 755,59€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>
<p>Projet 16</p> <p>Daniel Virguez (Doctorat Etudes Audiovisuelles)</p>	<p>Ma thèse sur un mur[ain]</p>	<p><b>Objectif :</b> Collaboration entre science et art. Vulgarisation de la science auprès d'un grand public. Mise en valeur de l'art urbain et le rendre plus accessible.</p> <p><b>Description :</b> Ma Thèse sur un Mur est projet fusionnant les domaines de la recherche Académique et de l'Art en formant des binômes doctorants / artistes urbains qui travailleront ensemble sur la création d'une esquisse murale portant sur la thématique du docteur vu par l'artiste urbain. L'objectif est de rendre les problématiques et questionnements de la recherche académique plus attractives et plus accessibles à un large public.</p> <p><b>Subvention pour :</b></p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b></p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b> Eurêkaïf à Toulouse, en septembre 2020</p>	<p>0</p> <p>N'a fourni que des lectures et n'a pas rempli la fiche consacrée au fléchage de son budget</p>	<p>0,00€</p>	<p>Projet a/journé en Commission restreinte. Un projet dont l'action a déjà été réalisée ne peut pas être financé par le PSDIE.</p>
<p>Projet 17</p> <p><b>Association Braslugas</b></p> <p>Bruno Carvalho Da Silva / Christiansa Moreira-Sampaio (Master 1 Etudes Lusophones)</p>	<p>Théâtre en langue portugaise 2020 (théâtre) <b>(INPECART Projet 17)</b></p>	<p><b>Objectif :</b> Produire un spectacle en langue portugaise surtitré en français. Pièce " Todos ou Nenhum " de Joao Memino Vargas.</p> <p><b>Description :</b> " Todos ou Nenhum " : Cette pièce a forte dimension historique met en scène la libération des prisonniers politiques détenus dans la prison de Caxias, au lendemain de la Révolution des Oeilleils qui renversa la dictature portugaise en place depuis près d'un demi-siècle. Cette épisode méconnu de cette période révolutionnaire est ici revisité par Joao Memino Vargas, ancien Capitaine d'Avril, qui en fut l'un des protagonistes.</p> <p><b>Subvention pour :</b> Communication, Costumes, Maquillage, Accessoires, Décors, Transports Décors, Musique et Vidéos, Salle de répétition.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> Festival Universcônes, 2 et 3 mars à La Fabrique.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p>	<p>1 708,00€</p>	<p>1 709,00€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>

<p>Projet 18</p> <p><b>Association BDE de IUT de Blagnac</b></p> <p>Thomas Gouveia (DUT Informatique Blagnac)</p>	<p>Coupe de France des IUT (sport)</p>	<p><b>Objectif :</b> Aider les équipes sportives de l'IUT de Blagnac à participer à la Coupe de France des IUT le 26 mars à Troyes.</p> <p><b>Description :</b> La coupe de France des IUT regroupe plusieurs équipes de sports collectifs constitué par des étudiants de différents IUT de France. Cette compétition se déroule sur une journée, cette année le 26 mars à Troyes. Le BDE souhaite aider les équipes de foot, volley, handball et basket à organiser et financer ce projet.</p> <p><b>Subvention pour :</b> Participation frais de transport, participation frais d'hébergements.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b></p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b> Coupe de France des IUT à Troyes, le 26 mars 2020</p>	<p>5 500,00€</p>	<p>5 500,00€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>
---	--	---	------------------	------------------	--



**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 13 février 2020**

**DELIBERATION N° 86-2020-CFVU  
PORTANT SUR L'APPROBATION DES PROJETS INPEC'ART**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,  
Vu l'avis de la commission plénière FSDIE - INPEC'ART en date du 30 janvier 2020,

**Délibère**

**Article unique :**

Les projets INPEC'ART tels qu'annexés à la présente délibération sont approuvés.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 13 février 2020



Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

## INNOVATION PEDAGOGIQUE CULTURELLE ET ARTISTIQUE session 2019-2020

<p>14 Budget total des subventions à disposition : <b>35 000,00 €</b></p> <p>14 Total des subventions demandées : <b>63 776,34 €</b></p> <p>Total des subventions accordées : <b>35 000,00 €</b></p>					
<p>Date commission INPECA/ART restreinte : 23 janvier 2020</p> <p>Date commission INPECA/ART plénière : 30 janvier 2020</p>					
NOM	CLASS.	DESCRIPTIF	MONTANT DEMANDE	MONTANT ACCÉPTE	REMARQUES
<p>Projet 1</p> <p><b>Association L'Agitée</b></p> <p>Solène Marteau</p> <p>(M2 Culture et Communication)</p>	<p>23ème édition du festival "Le Printemps étudiant" [festival musique, danse, arts...]</p> <p>(Projet FSDIE 2)</p>	<p><b>Objectif :</b></p> <p>L'objectif est de rendre la culture accessible aux étudiants d'une part en permettant aux artistes étudiants de se produire sur scène et d'autres part en proposant aux autres des événements gratuits ou très accessibles. Nous proposons donc des manifestations dynamiques et artistiques au sein des différentes facultés de Toulouse.</p> <p><b>Description :</b></p> <p>Depuis la reprise de flambeau par L'Agitée, Le Printemps des Étudiants est devenu Le Printemps Étudiant. Au fil des années, le festival a acquis une certaine notoriété et a trouvé sa place parmi les manifestations culturelles de Toulouse. Il se déroule sur les trois principaux campus toulousains - UT1, UT2 et UT3 - pendant environ une semaine. La programmation se veut éclectique, mêlant artistes amateurs lors de scènes étudiantes dédiées, et professionnels - nationaux et internationaux - lors des soirées concerts. Les propositions artistiques programmées s'inscrivent dans des disciplines très diverses : cirque, théâtre, danse, musique, photographie, peinture, etc.</p> <p><b>Subventions pour :</b></p> <p>Rémunérations Techniciens et Artistes.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b></p> <p>Sur le campus UT2J du 25 au 28 mars 2019 (dans différents lieux sous la Canopée, et à la Fabrique).</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p> <p>20 et 21 mars, salle du CAP, Université Paul Sabatier</p> <p>23 mars à Université Toulouse Cajilhac</p>	14 549,34 €	10 061,00 €	Avis favorable en Commission plénière
<p>Projet 2</p> <p><b>Association ACT</b></p> <p>Gwendal Leroy (Master 2 Ecriture Dramatique et Création Scénique)</p>	<p>Festival 1er ACT - Troisième édition [festival théâtre, arts, danse...]</p> <p>(Projet FSDIE 9)</p>	<p><b>Description :</b></p> <p>La troisième édition du Festival 1er ACT investira une nouvelle fois La Fabrique pour programmer des créations artistiques étudiantes touchant tout type d'arts de la scène et du spectacle vivant (théâtre, musique, courts-métrages, danse, cirque, performance...) afin de promouvoir les initiatives étudiantes.</p> <p>Le Festival se déroulera également dans d'autres facultés et lieux culturels toulousains afin d'ouvrir l'accès à la culture au plus grand nombre ; et diffuser davantage la création artistique universitaire.</p> <p><b>Subvention pour :</b></p> <p>Rémunération régisseur</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b></p> <p>Festival prévu sur le Campus du 21 au 23 mars 2020.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p>	210,00€	210,00€	Avis Favorable dès la Commission Restreinte

<p>Projet 3</p> <p><b>Association OSCA</b></p> <p>Anne Coourseu (Licence Occitan)</p>	<p>Seimana Occitana (Semaine Occitane)</p> <p>[Festival musique, arts, danse...]</p>	<p><b>Objectif :</b></p> <p>L'objectif principal est de faire découvrir et diffuser, la langue et la culture occitane au sein de l'université, et dans l'espace toulousain, à travers diverses animations culturelles.</p> <p><b>Description :</b></p> <p>La Seimana Occitana (=Semaine Occitane) est un projet porté chaque année par l'association Osca, qui réunit des étudiants-es, de tous niveaux, notamment de la Section Occitan mais aussi d'autres cursus, mais toujours portant un grand intérêt à la langue d'oc et à sa culture. Il s'agit d'animer l'UT2J et la ville de Toulouse avec des événements culturels, comme des concerts, des conférences, une exposition...</p> <p>Accessible à tous-es, ces animations ont pour but de faire découvrir la langue et la culture occitanes, qui sont encore très peu connues, ou mal-connues, du public toulousain.</p> <p><b>Subvention pour :</b></p> <p>Rémunération artistes</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b></p> <p>Festival prévu du 30 mars au 2 avril sur le Campus UT2J</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p> <p>Le 2 avril 2020 : l'Orstel d'Occitanie</p> <p>Le 1er avril 2020 : La Topina (St Cyrrien)</p>	<p>3 019,00€</p>	<p>700,00€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>
<p>Projet 4</p> <p><b>Association Les Anachroniques</b></p> <p>Morgane Pora (L2 Espagnol/Jeunes Talents)</p>	<p>Monsieur Goya (Una indagacion)</p> <p>[théâtre]</p> <p>(Projet FSDIE 13)</p>	<p><b>Objectif :</b></p> <p>Mise en scène de la pièce de "Monsieur Goya (Una indagacion)" du dramaturge espagnol José Sanchis Sinisterra.</p> <p><b>Description :</b></p> <p>Dans Monsieur Goya, Una indagacion, José Sanchis Sinisterra s'interroge sur l'incertitude de la création et sur l'exil. L'histoire est interrogée en images dans une proposition scénique qui nous invite à nous interroger sur l'art, au croisement du passé et du présent.</p> <p>Cette pièce de José Sanchis Sinisterra est l'occasion de traiter l'oeuvre du peintre Goya mais également la thématique politique de l'exil, la thématique esthétique de la métathéâtralité et d'interroger le processus de création artistique.</p> <p><b>Subvention pour :</b></p> <p>Rémunération metteur en scène</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b></p> <p>25 et 26 février 2020 lors du festival Universcènes, à La Fabrique.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p>	<p>4 000,00€</p>	<p>2 400,00€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>
<p>Projet 5</p> <p><b>Association Le Chœur Etudiant de Toulouse</b></p> <p>Lara Casagilone</p> <p>(Master 2 recherche en musicologie)</p>	<p>Concert "Messa di Gloria" de Giacomo Puccini en partenariat avec l'OSET [musique]</p>	<p><b>Objectif :</b></p> <p>Mise en place d'un concert dédié à l'oeuvre "Messa di Gloria" de Giacomo Puccini.</p> <p><b>Description :</b></p> <p>L'oeuvre est une Messe pour orchestre et chœurs à quatre voix, avec parties solistes de ténor, baryton et basse, durant environ 50 minutes. Elle est présentée pour la première fois à Lucques (Italie), le 12 juillet 1880, lieu de naissance de Giacomo Puccini.</p> <p>Le nom <i>Messa di Gloria</i> est donné en référence au "Gloria", d'une durée de 20 minutes et représentant donc une partie majeure de l'oeuvre. Elle se compose d'un <i>Kyrie</i>, un <i>Gloria</i>, un <i>Credo</i>, un <i>Sancus e Benedictus</i> et un <i>Agnus Dei</i>.</p> <p><b>Subventions pour :</b></p> <p>Rémunération chef d'orchestre, rémunération technicien.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b></p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p> <p>Concerts à la Basilique Saint-Savin, 19 et 20 mai 2020.</p>	<p>1 000,00€</p>	<p>1 000,00€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>

<p>Projet 6</p> <p><b>Association Orchestre Symphonique Etudiant de Toulouse</b></p> <p>Camille Etcheber (Master 2 Sociologie des organisations et de l'action publique)</p>	<p>Orchestre de chambre (musique)</p>	<p><b>Objectif :</b> Préparation d'un projet d'orchestre de chambre sous la direction de Julien Ursule, chef d'orchestre et directeur artistique de l'association.</p> <p><b>Description :</b> La formation réunira entre 20 et 25 musiciens, pour jouer le 3ème concerto Brandebourgeois de Bach, la <i>Sérénade</i> pour cordes d'Elgar, et les <i>Airs et danses Antiques</i> d'Ottorino Respighi.</p> <p><b>Subvention pour :</b> Rémunération chef d'orchestre, rémunération technicien</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> Juin 2020 lieu encore à définir sur l'UT2J</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b> Dates en discussion : Juin 2020 à l'Auditorium Marthe Condat (UT3), Amphithéâtre BOD (ENSEEIH7)</p>	<p>1 450,00€</p>	<p>1 450,00€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>
<p>Projet 7</p> <p><b>Association La Semaine Polonaise</b></p> <p>Kinga Jouvaviel (Enseignante Polonaise)</p>	<p>Lodz, ville réinventée. De la manufacture à la culture [théâtre]</p>	<p><b>Objectif :</b> Le colloque Lodz, ville réinventée : de la manufacture à la culture fait partie de la manifestation cyclique - la Semaine polonaise : son objectif consiste à présenter au public universitaire les différents aspects de la culture polonaise : littérature, histoire et différents domaines de l'art, dans une perspective transversale et comparative.</p> <p><b>Description :</b> L'édition 2020 met en lumière la ville de Lodz dont la spécificité architecturale et la richesse culturelle fascinent aujourd'hui les créateurs de plusieurs pays. Le Projet de revitalisation urbaine entrepris par les architectes polonais et étrangers consiste à préserver ce qu'il y a de restant et à restaurer plutôt qu'à démolir les vieilles bâtisses industrielles et les palais au charme d'antan. Ce travail de mémoire et de prospective, réunissant l'héritage matériel et immatériel, fait de Lodz une ville réinventée.</p> <p><b>Subvention pour :</b> Rémunération metteur en scène, régisseur exposition</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> 30 mars et 1er avril 2020, expositions et projection de films : La Fabrique et la BUC.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b> 31 mars, 1er et 3 avril 2020, ateliers, projection de film, exposition, concert : Ecole d'architecture, Cinémathèque, et Salle des Colonnes Hôtel-Dieu.</p>	<p>3 000,00€</p>	<p>500,00€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>
<p>Projet 8</p> <p>Felipe Armando Vargas Pedraza (Doctorat cinéma)</p>	<p>Collection trans-média - Horizon Inteme [art]</p>	<p><b>Objectif :</b> L'objectif de ce projet est celui d'aider à la création de projets artistiques pluridisciplinaires et contribuer à leur diffusion dans le milieu universitaire et la ville de Toulouse.</p> <p><b>Description :</b> " Horizon Inteme " est une collection d'oeuvres de plusieurs langages artistiques hybrides qui explorent les cinq éléments primaires selon la philosophie naturelle (l'eau, le feu, la terre, le vent, l'espace) en lien avec des sujets de l'actualité mondiale : écologie, géographie, économie, culturel.</p> <p><b>Subvention pour :</b> Préstations techniciens, intervention artistique</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> Printemps étudiant 2020, 2021 Semaine de l'étudiant 2020, 2021</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b> Juin 2020 projection sur la façade donjon du Capitole Exposition Cinéma 2021 Carnaval de Toulouse, 2020 Les Journées sous-réalistes Saint Cirq Lapopie</p>	<p>5 771,00€</p>	<p>580,00€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>

<p>Projet 9</p> <p><b>Association Unverscènes</b></p> <p>Jeanne Brunel (L3 Allemand)</p>	<p>Festival Unverscènes (festival théâtre)</p> <p>(Projet FSDIE 13)</p>	<p><b>Objectif :</b></p> <p>Fédérer les étudiants issus de différentes filières autour du théâtre en langue originale, comme moyen pédagogique et comme découverte culturelle. Proposer des pièces en langues étrangères aux publics étudiants, associatifs, pour diffuser la culture européenne.</p> <p><b>Description :</b></p> <p>16 représentations auront lieu du 24 février au 7 mars 2020 à la Fabrique, 6 mises en scène en langue originale effectuées par 6 compagnies.</p> <p>Les pièces mises en scène avec surtitrage, seront en allemand, en espagnol, en italien, en polonais, en portugais, et en LSF.</p> <p><b>Subvention pour :</b></p> <p>Technicien et Photographe</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b></p> <p>24 février au 7 mars à La Fabrique.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p>	<p>4 900,00€</p>	<p>3 999,00€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>
<p>Projet 10</p> <p><b>Association / Chiassoel</b></p> <p>Estelle Crélier (L1 Géographie)</p>	<p>Projet théâtre 2020 : " 7minuti " de S. Massini (théâtre)</p> <p>(Projet FSDIE 14)</p>	<p><b>Objectif :</b></p> <p>Présentation d'un spectacle en langue italienne au sein du festival Unverscènes. Travail sur la voix, le jeu d'acteur, la prosodie italienne pour les étudiants participants. Expérience de traduction et surtitrage.</p> <p><b>Description :</b></p> <p>" 7 minuti. Consiglio di Fabbrica (2015) ". Les délégués du personnel chez Picard &amp; Roche sont aux abois : elles doivent décider de l'avenir de leur usine, vendue à une multinationale. Les nouveaux actionnaires " restructurent ". Une seule condition - simple et ferme - est posée au maintien de l'emploi, un " petit " compromis pour échapper au plan social. Les ouvrières acceptent-elles unanimement ce marché forcé ? Quelle est la valeur des acquis sociaux ?</p> <p><b>Subvention pour :</b></p> <p>Rémunération metteur en scène</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b></p> <p>Festival Unverscènes, 27 et 28 février à la Fabrique</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p>	<p>5 000,00€</p>	<p>2 400,00€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>
<p>Projet 11</p> <p><b>Association Brestugas</b></p> <p>Emmanuelle Guerreiro (Enseignante Portugais)</p>	<p>Théâtre en langue portugaise 2020 (théâtre)</p> <p>(Projet FSDIE 17)</p>	<p><b>Objectif :</b></p> <p>Produire un spectacle en langue portugaise surtitré en français. Pièce " Todos ou Nenhum " de Joao Moinho Vargas.</p> <p><b>Description :</b></p> <p>" Todos ou Nenhum ". Cette pièce a forte dimension historique met en scène la libération des prisonniers politiques détenus dans la prison de Caxias, au lendemain de la Révolution des Œillettes qui renversa la dictature portugaise en place depuis près d'un demi-siècle. Cette épisode méconnu de cette période révolutionnaire est ici revisité par Joao Moinho Vargas, ancien Capitaine d'Avril, qui en fut l'un des protagonistes.</p> <p><b>Subvention pour :</b></p> <p>Rémunération metteur en scène.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b></p> <p>Festival Unverscènes, 2 et 3 mars à La Fabrique.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p>	<p>4 500,00€</p>	<p>2 900,00€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>

<p>Projet 12</p> <p><i>Association Toulouse - Bonn</i></p> <p>Emma Iméneurat (L3 Sciences du Langage)</p>	<p>"Nirgends in Friede : Antigone" (théâtre)</p>	<p><b>Objectif :</b> Produire un spectacle en langue allemande surtitré en français. Pièce " Nirgends in Friede : Antigone " de Darja Stocker</p> <p><b>Description :</b> Cui mérite de mener une vie digne, sans connaître la faim et ni la guerre ? Qui doit survivre ou mourir ? Quels sont les fondements de la démocratie aujourd'hui et des soi-disant " valeurs occidentales " ? Nulle part en paix. Antigone utilise le modèle de la pièce de Sophocle pour interroger le monde dans lequel nous vivons.</p> <p><b>Subvention pour :</b> Rémunération metteur en scène</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> Mars 2020, Festival Universitaires à La Fabrique et à la Maison de la Recherche.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p>	<p>4 000,00€</p>	<p>2 400,00€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>
<p>Projet 13</p> <p>Eloïsa Cervantes (L3 Traduction LSF)</p>	<p>Projet théâtre LSF "Le chat noir" (théâtre) (<i>FSDIE Projet 6</i>)</p>	<p><b>Objectif :</b> Création d'une compagnie étudiante en LSF au sein du festival Universitaires. Développer les compétences linguistique et artistique en LSF. Participation des étudiants du CETIM sourds et entendants. Mise en place d'ateliers hebdomadaires pour la traduction en LSF du texte et ensuite l'adaptation pour la scène. Développement des compétences en traduction, médiation et interprétariat en LSF. Le travail théâtral avec les étudiants en LSF est un atout pour améliorer leur apprentissage et leur expressivité en LSF.</p> <p><b>Description :</b> Votre chat ne cesse de vous suivre et de vous épier. Il vous observe et connaît vos crimes passés. Il veut votre perte... Quoi de plus angoissant que cette menace émanant d'un compagnon familier ? Les chats noirs s'ont-ils comme le racontent certaines légendes populaires, "des sorcières déguisées", des démons maléfiques ? Ce conte fantastique vous fera frissonner et c'est là tout l'art d'Edgar Allan Poe.</p> <p><b>Subvention pour :</b> Rémunération metteur en scène, rémunération interprète LSF</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> Représentations à la Fabrique le vendredi 6 mars et le samedi 7 mars.</p> <p><b>Manifestations prévues hors campus :</b></p>	<p>4 877,00€</p>	<p>2 900,00€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>
<p>Projet 14</p> <p><i>Association Répiliques</i></p> <p>Luna Fischer (Master1 Psychologie)</p>	<p>Les attentes (théâtre)</p>	<p><b>Objectif :</b> Mise en scène de la pièce " Les attentes " écrite par Claire Rouquettas en 2019. Démocratiser le théâtre, le rendre accessible pour une majorité d'étudiant.</p> <p><b>Description :</b> Ils sont rassemblés dans la maison familiale de l'un des leurs, mais celui que l'on célèbre tarde à venir. Au fil des heures, des dialogues et des évocations, ils cherchent à donner du sens à ce retard. Les attentes lentes de saisir cette parole de tous les jours qui comble le vide et occulte l'embaras, une parole de l'évitement, mais où affleurent pourtant les affects et l'attachement. C'est une ancienne membre de Répiliques qui s'est engagée dans l'écriture d'une nouvelle pièce originale pour Répiliques. Il s'agit de parler d'amitié et de jeunesse torturée à travers les non-dits et les silences.</p> <p><b>Subvention pour :</b> Rémunération metteur en scène.</p> <p><b>Manifestations prévues sur le campus :</b> <b>Manifestations prévues hors campus :</b> 6 avril 2020 au Théâtre des Licées à Albi 23 ou 24 avril 2020 à Caliors, pour festival amateur 7 juin 2020 au Théâtre du Fil à Plomb à Toulouse</p>	<p>7 500,00€</p>	<p>3 500,00€</p>	<p>Avis favorable en Commission plénière</p>

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 13 février 2020**

**DELIBERATION N° 87-2020-CFVU  
PORTANT SUR L'APPROBATION DU CALENDRIER RELATIF AUX DECISIONS D'EXONERATION DES DROITS  
D'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE POUR LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2020-2021**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

**Délibère**

**Article unique :**

Le calendrier relatif aux décisions d'exonération des droits d'inscription administrative pour la rentrée universitaire 2020-2021 tel qu'annexé à la présente délibération est approuvé.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 13 février 2020



Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

## Décisions d'exonération des droits d'inscription - Proposition pour la rentrée universitaire 2020/2021

Objet de la décision d'exonération		Pièces Justificatives à fournir
n°1 –Article R719-49 du code de l'éducation	Bénéficiaires d'une bourse d'enseignement supérieur accordée par l'Etat	Notification conditionnelle de bourse 2020/2021 mentionnant un vœu pour la commune de rattachement administratif de la composante d'inscription administrative
	Pupilles de la nation	Photocopie du jugement d'adoption par la Nation
N°2 Article R719-50 du code de l'éducation	Réfugiés	Carte de résident avec le statut de réfugié(e) à l'exclusion de tout autre document (l'autorisation provisoire de séjour ou le récépissé de demande d'asile, ou le récépissé de demande de titre de séjour ou l'octroi de la protection subsidiaire ne sont pas recevables)
	Travailleurs privés d'emploi (ne percevant pas d'indemnités à ce titre)	Attestation de Pôle Emploi précisant que l'étudiant n'est pas bénéficiaire d'une indemnité
N°3 Art. R 4123-43 du code de la Défense	Enfants de certains militaires blessés ou tués accidentellement en temps de paix	Attestation du Ministère de la Défense
N°4 –Article 5 arrêté du 19/04/2019	Etudiants doctorants soutenant leur thèse avant le 31 décembre de l'année en cours	Justificatif de soutenance de la thèse
Soumis au vote		
Objet de la décision d'exonération		Pièces Justificatives à fournir
N°5 - DECISION du CA du 07/10/86 et du CA du 28/06/2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Personnels de l'UT2J titulaires :</li> <li>- Enseignants</li> <li>- Administratifs (BIATSS)</li> </ul> <p>Personnels de l'UT2J, contractuels en poste depuis plus d'un an :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BIATSS,</li> <li>- contractuels d'enseignement - lecteurs</li> <li>- Doctorants titulaires d'un contrat doctoral unique type 2 avec charge d'enseignement</li> <li>- ATER</li> <li>-pour les personnels inscrits en HDR</li> </ul>	<p>Pour les titulaires :</p> <p>Tout document attestant de la qualité de personnel titulaire</p> <p>Pour les agents contractuels :</p> <p>Dernier bulletin de salaire de moins de trois mois + contrat de travail des années n-1 et n</p> <p>Pour les personnels en exercice partagé, sur un autre établissement, exonération si la résidence administrative de rattachement est l'UT2J</p> <p>Pour les doctorants : fiche d'enseignement signée et copie du contrat à partir de la 2<sup>ème</sup> année de CDU</p> <p>Pour les ATER : copie du contrat</p> <p>Pour les personnels inscrits en HDR : attestation d'IA en HDR</p> <p>Demande d'exonération sur critères sociaux</p>
N°6 - DECISION du CA du 17/12/91	Critères sociaux	
N°7 - DECISION du CA du 17/12/91 et du CA du 28/06/2011	Titulaire du RSA : Exclusivement les titulaires du RSA parent ou futur parent isolé	Attestation de la CAF
N°8- DECISION du CA du 17/12/91	Etudiant étranger relevant d'un accord de coopération internationale ratifié par le CA	Photocopie de l'accord de coopération internationale et attestation individuelle et nominative, établie par le service des relations internationales attestant que l'accord ouvre droit à exonération.
N°9 - DECISION du CA du 26/11/96	Etudiants boursiers inscrits à plusieurs diplômes nationaux ou DU habilités à recevoir des boursiers : exonération	pour l'année en cours, notification d'attribution définitive ou notification conditionnelle étudiée et validée par le bureau des affaires sociales
N°10 - DECISION du CA du 13/07/00	les ex-boursiers dont le maintien de bourse vient d'être refusé pour crédits ECTS insuffisants Exonération pour les ex-boursiers inscrits à un ou plusieurs diplômes nationaux ou DU habilités à recevoir des boursiers nationaux	<p>Pour l'année en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- notification d'attribution définitive de l'année précédente</li> <li>- notification définitive ou conditionnelle de l'année en cours portant la mention « rejet pour crédits ECTS insuffisants »</li> </ul>
N°11 - Décision Rectrice du 04/08/2018	Demandeurs d'asile ou bénéficiaires de la protection subsidiaire	récépissé de demande d'asile, ou l'octroi de la protection subsidiaire
N°12	Après étude du dossier par le Vice-président de la Commission Formation et Vie Universitaire, décision du Président de l'UT2J	Courrier relatif à la demande, accompagné des pièces justificatives s'y référant, si nécessaire.



**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 13 février 2020**

**DELIBERATION N° 88-2020-CFVU**

**PORTANT SUR L'APPROBATION DU CALENDRIER ET DU CIRCUIT DU TRAITEMENT RELATIF AUX DEMANDES  
ET AUX DECISIONS D'EXONERATION, DE REMBOURSEMENT OU D'ANNULATION D'UNE INSCRIPTION  
ADMINISTRATIVE POUR LA RENTREE UNIVERSITAIRE 2020-2021**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.

Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

**Délibère**

**Article unique :**

Le calendrier et le circuit du traitement relatif aux demandes et aux décisions d'exonération, de remboursement ou d'annulation d'une inscription administrative pour la rentrée universitaire 2020-2021 tels qu'annexés à la présente délibération sont approuvés.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 13 février 2020



Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

# Demandes et décisions, d'exonération, d'annulation, et de remboursement des droits d'inscription au diplôme pour l'année 2020/2021

- La date limite des demandes et des décisions d'exonération des droits d'inscription (hors ex-boursier pour ECTS insuffisants et hors boursiers inscrits à plusieurs diplômes) pour l'année universitaire 2020 / 2021, est fixée jusqu'au 23/10/2020 inclus.
- La date limite des demandes et des décisions d'exonération, pour les boursiers inscrits à plusieurs diplômes ou, pour les ex-boursiers dont le maintien de bourse vient d'être refusé pour crédits ECTS insuffisants, et pour les personnels UT2 inscrits en HDR, est fixée jusqu'au 31/05/2021 inclus.
- La date limite des demandes et des décisions de remboursement des droits d'inscription pour les étudiants doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse prévoyant une exonération des droits à l'UT2J, des boursiers sur critères sociaux, des pupilles de la Nation, des enfants de militaire blessé ou tué accidentellement en temps de paix, est fixée jusqu'au 31/05/2021 inclus.
- La date limite des demandes et des décisions de remboursement des droits d'inscription au titre, d'un changement de parcours au sein de l'université est fixée jusqu'au 31/05/2021 inclus.
- La date limite des demandes et des décisions d'annulation autorisant un remboursement des droits d'inscription pour l'année universitaire 2020/2021 est fixée jusqu'au 23/10/2020 inclus.
- La date limite des demandes et des décisions d'annulation n'ouvrant pas droit au remboursement des droits d'inscription est fixée du 24/10/2020 au 31/05/2021 inclus.
- Au-delà du 23/10/2020 et jusqu'au 31/05/2021 inclus, le Président pourra accorder à titre exceptionnel des exonérations, des annulations, ou des modifications d'inscription pouvant entraîner un remboursement sur les critères approuvés par le Conseil d'Administration.

<p>RU 2020/2021</p>	<p>Annulation d'Inscription Administrative</p>	<p>Exonération d'Inscription Administrative hors ex-boursiers pour ECTS insuffisants et hors boursiers inscrits à plusieurs diplômes</p>	<p>Exonération d'Inscription Administrative pour les étudiants ex-boursiers pour ECTS insuffisants et pour les boursiers inscrits à plusieurs diplômes et pour les personnels UTZ inscrits en HDR</p>	<p>Remboursement des droits d'inscription administrative pour les étudiants boursiers sur critères sociaux, boursiers du gouvernement français, pupille de la Nation, enfants de militaire blessé ou tué accidentellement en temps de paix, pour les étudiants doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse, ou au titre d'un changement de parcours au sein de l'université</p>
---------------------	--	--	---	--

<p>Demande déposée au bureau des affaires sociales et décision de l'administration, jusqu'au 23/10/2020 inclus</p>	<p>Remboursement des droits d'inscription</p>	<p>Exonération si la demande et la décision interviennent avant l'inscription administrative ou remboursement si la demande est déposée après l'inscription administrative et la décision de l'administration intervient jusqu'au 23/10/2020 inclus</p>	<p>Exonération si la demande et la décision interviennent avant l'inscription administrative ou remboursement si la demande est déposée après l'inscription administrative et la décision de l'administration intervient jusqu'au 31/05/2021 inclus</p>
<p>Demande déposée au bureau des affaires sociales et décision de l'administration à compter du 24/10/2020</p>	<p>Sans remboursement (1)</p>	<p>Pas d'exonération, pas de remboursement (1) (2)</p>	<p>Remboursement de droit la demande doit avoir été déposée au bureau des affaires sociales de la composante et la décision de l'administration doit intervenir, jusqu'au 31/05/2021 inclus</p>

- (1) Sauf décision du Président de l'université
- (2) Sauf pour la Division des Etudes Doctorales et le service des étudiants étrangers de la division de la vie étudiante en fonction du calendrier d'inscription spécifique à ces services. La date butoir pour déposer une demande d'exonération pour ces services, et pour la décision de l'administration est fixée jusqu'au 18/12/2020 inclus.

# Circuit du traitement des demandes et des décisions d'exonération, d'annulation et de remboursement des droits d'inscription – RU 2020/2021

## PROPOSITION

<p>RU 2020/2021</p>	<p>Annulation de l'IA</p>	<p>Exonération <u>de droit</u>, des droits d'inscription (hors ex-boursier pour ECTS insuffisants et hors boursier inscrit à plusieurs diplômes)</p>	<p>Exonération sociale des droits d'inscription</p>	<p>Exonération <u>de droit</u>, des droits d'inscription pour les ex-boursiers pour ECTS insuffisants ou pour les boursiers inscrits à plusieurs diplômes ou pour les personnels UT2 inscrits en HDR</p>	<p>Remboursement des droits d'inscription des étudiants, titulaires d'une BCS ou d'une ASA Annuelle (#ASA Ponctuelle), doctorants inscrits en cotutelle internationale de thèse, pupille de la Nation, enfant de militaire blessés ou tués accidentellement en temps de paix, ou au titre d'un changement de parcours au sein de l'université</p>
<p>Demande déposée au bureau des affaires sociales et décision de l'administration, jusqu'au 23/10/2020 inclus</p>	<p>Décision par délégation de signature du Responsable Administratif et Financier de la composante ou du service</p>	<p>Décision par délégation de signature du Responsable Administratif et Financier de la DIVE</p>	<p>Sur présentation de la pièce justificative, décision par délégation de signature du Responsable Administratif et Financier de la composante ou du service</p>		
<p>Demande déposée au bureau des affaires sociales et décision de l'administration à compter du 24/10/2020 et avant le 31/05/2021</p>	<p>Décision par délégation de signature, du Responsable Administratif et Financier de la DIVE</p>				
<p>Du 01/09/2020 au 31/05/2021 inclus</p>	<p>Recours gracieux Décision du VP de la CFVU</p>				

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 13 février 2020**

**DELIBERATION N° 89-2020-CFVU  
PORTANT SUR L'APPROBATION DU CALENDRIER RELATIF AUX DEMANDES D'EXONERATION,  
D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION AU SED POUR LA RENTREE  
UNIVERSITAIRE 2020-2021**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.

Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

**Délibère**

**Article unique :**

Le calendrier relatif aux demandes d'exonération, d'annulation et de remboursement des droits d'inscription au Service d'Enseignement à Distance (SED) pour la rentrée universitaire 2020-2021 tel qu'annexé à la présente délibération est approuvé.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 13 février 2020



Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

## Demandes de remboursement de 50 % des droits d'inscription au SED pour les étudiants boursiers pour l'année 2020/2021

- La date limite des demandes (retour du formulaire SED complété, daté et signé) de remboursement de 50 % des droits d'inscription au SED pour les étudiants boursiers (**ayant payé plein tarif**) pour l'année universitaire 2020/2021 est fixée au 31/12/2020, à l'exception des attributions tardives postérieures à cette date (de bourse, d'ASAA ou de maintien exceptionnel pour événement grave), et sur présentation de la notification d'attribution de bourse.
- Au-delà de cette date ou en l'absence de pièces justificatives, aucun remboursement des droits d'inscription au SED pour les étudiants boursiers ne sera accordé.

## **Demandes d'annulation des droits d'inscription au SED** **pour l'année 2020/2021**

- L'annulation au SED devra être consécutive à une décision d'annulation ou de modification d'inscription administrative et pédagogique dans l'UFR. Pour l'année universitaire 2020 / 2021, les demandes d'annulation seront prises en compte après retour du formulaire SED complété, daté et signé au plus tard le 31 octobre 2020 (cachet de la poste faisant foi).  
Un remboursement des droits d'inscription au SED, pourra être accordé en totalité ou à 50% au regard du service fait (envoi des cours ou mise en ligne sur la plateforme pédagogique IRIS\_SED) sur demande expresse de l'intéressé(e).
- Au-delà de la date du 31 octobre 2020 et avant le 30 juin 2021, des annulations pourront être accordées à titre exceptionnel pouvant entraîner un remboursement au regard du « service fait », par le directeur du SED, sur demande expresse justifiée de l'intéressé-e.

## Demandes de modification d'inscription au SED pour l'année 2020/2021

- les demandes de modification d'inscription au SED devront être effectuées pendant les périodes d'inscription du SED autorisées par l'université.
- Les modifications d'inscription au SED, autres que celles faites dans le cadre d'une annulation d'inscription, ne pourront pas donner lieu à remboursement.



## **Demandes d'exonération des droits d'inscription au SED pour l'année 2020/2021**

- La date limite des demandes d'exonération des droits d'inscription au SED pour les étudiants en situation de handicap en contrôle continu et les sportifs de haut niveau est fixée au 30/06/2021 pour l'année universitaire 2020/2021.
- La date limite des demandes d'exonération des droits d'inscription au SED pour les exonérations sur critères sociaux est fixée au 31/10/2020 pour l'année universitaire 2020/2021.

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 13 février 2020**

**DELIBERATION N° 90-2020-CFVU  
PORTANT SUR L'APPROBATION DU CIRCUIT DU TRAITEMENT DES DEMANDES D'EXONERATION,  
D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION AU SED POUR LA RENTREE  
UNIVERSITAIRE 2020-2021**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.

Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

**Délibère**

**Article unique :**

Le circuit du traitement des demandes d'exonération, d'annulation et de remboursement des droits d'inscription au Service d'Enseignement à Distance (SED) pour la rentrée universitaire 2020-2021 tel qu'annexé à la présente délibération est approuvé.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 13 février 2020



Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin

# Circuit du traitement des demandes d'exonération, d'annulation et de remboursement des droits d'inscription au SED 2020-2021

LES EXONERATIONS des droits d'inscription			
PUBLIC CONCERNE	Référence décisions	Rappel des textes	Traitement des demandes par le SED
<b>Etudiants en situation de handicap</b>	Vu le CEVU du 30 janvier 2004 et Vu la décision n°4 du CA du 17 mai 2005 (cas n°1) Vu la Charte des étudiants en situation de handicap (annexe) adoptée en CFVU du 08/01/2010	<b>Etudiants handicapés</b> : exonération accordée par le Vice-Président du CEVU après avis du médecin du SIMPPS, des services sociaux et du service des étudiants handicapés. <b>La mise à disposition des cours du SED</b> : Les étudiants en situation de handicap et inscrits en contrôle continu, peuvent bénéficier gratuitement des ressources pédagogiques dans le cadre de l'offre de formation à distance de l'université, selon la situation du handicap et sur avis médical du SIMPPS	Sur présentation des pièces justificatives, décision par délégation de signature du Responsable Administratif et Financier du SED ou du directeur du SED
<b>Exonération étudiant sportif de haut niveau</b>	Vu le CEVU du 30 janvier 2004 et Vu la décision n°4 du CA du 17 mai 2005 (cas n°2)	<b>Etudiants sportifs de haut niveau</b> : En l'absence de prise en charge par les instances sportives compétentes, exonération accordée par le Vice Président du CEVU après avis motivé des services sociaux et du Directeur du SUAPS	Sur présentation des pièces justificatives, décision par délégation de signature du Responsable Administratif et Financier du SED ou du directeur du SED
<b>Pour tous les autres étudiants : exonération sur critères sociaux</b>	Vu le CEVU du 30 janvier 2004 et Vu la décision n°4 du CA du 17 mai 2005 (cas n°3)	<b>Pour tous les autres étudiants</b> : Exonération accordée par le Vice-Président du CEVU après avis des services sociaux et du Directeur du SED sur la base conjointe des critères sociaux, pédagogiques et de l'impossibilité d'assister au cours.	Sur présentation des pièces justificatives, décision par délégation du Responsable Administratif et Financier du SED ou du directeur du SED
<b>Les demandes de remboursement de 50% des droits d'inscription au SED des étudiants BOURSIERS bénéficiant d'une réduction de la moitié du tarif en vigueur</b>			
PUBLIC CONCERNE	Référence décisions	Rappel des textes	Traitement des demandes par le SED
<b>Etudiants boursiers ayant payé plein tarif</b>	Vu la décision n°1 du CA du 17 mai 2005	L'inscription au cours du SED se fera avec un minimum de frais possible. La réduction sera de 50% du tarif en vigueur	Sur présentation des pièces justificatives, décision par délégation de signature du Responsable Administratif et Financier du SED ou du directeur du SED
<b>Les demandes d'ANNULATION des droits d'inscription au SED pouvant entraîner un remboursement</b>			
PUBLIC CONCERNE			Traitement des demandes par le SED
<b>Tous étudiants du SED</b>			Sur présentation des pièces justificatives, décision par délégation de signature du Responsable Administratif et Financier du SED ou du directeur du SED

<sup>1</sup> .A l'exception des attributions tardives de bourses postérieures à cette date (de bourse, d'ASAA ou de maintien exceptionnel pour événement grave), et sur présentation de la notification d'attribution de bourse.

<sup>2</sup> .Au-delà de la date du 31/10/2020 et avant le 30 juin 2021 des décisions d'annulation pourront être accordées à titre exceptionnel pouvant entraîner un remboursement au regard du « service fait », par le directeur du SED, sur demande expresse justifiée de l'intéressé-e.

**Commission de la Formation  
et de la Vie Universitaire  
Séance du 13 février 2020**

**DELIBERATION N° 91-2020-CFVU  
PORTANT SUR LA REPARTITION DU BUDGET FSDIE DES AIDES SOCIALES 2020**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

**Délibère**

**Article unique :**

La répartition du budget FSDIE des aides sociales tel qu'annexé à la présente délibération est approuvé.

**Délibération adoptée à l'unanimité des 21 membres présents ou représentés.**

A Toulouse, le 13 février 2020

Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin



# Aide au transport

	Exercice budgétaire				
	2015	2016	2017	2018*	2019
Aide au transport					
Budget	25 000,00 €	20 000,00 €	18 000,00 €	25 000,00 €	42 000,00 €
Dépenses	21622,10 €	18 220,50 €	19 480,60 €	9 121,60 €	37 733,20 €
Solde disponible	3 377,90 €	- 1779,50 €	- 1 480,60 €	15 878,40 €	4 266,80 €
Nombre de bénéficiaires	340	281	231	104	314
Aide moyenne par étudiant	63,59 €	64,84 €	84,32 €	87,70 €	120,16 €
* La dépense est inférieure au budget en raison du mouvement social et de la dissolution des instances qui ont paralysé le dispositif					

# Aide alimentaire

Exercice budgétaire					
	2015	2016	2017	2018	2019
Aide alimentaire					
Budget	20 000,00 €		7 235,00 €	15 000,00 €	16 000,00 €
Dépenses	19 740,00 € - 3480 € non utilisé en raison de l'arrivée d'IZLY au 01/07/2015	Supprimée en 2016 en raison de contraintes techniques liées à la mise en œuvre d'IZLY	5 720,00 €	3 295,50 € D'octobre à décembre 2018	10 793,60 €
Solde disponible	260,00 €		1 515,00 € réaffecté aide au transport	11 704,50 € non utilisé en raison du mouvement social et de la dissolution des instances	5 206,40 €
Nombre de bénéficiaires	274		98	56	174
Aide moyenne par étudiant	59,34 €		58,36 €	58,84 €	62,03 €

# Aide à l'installation

	Exercice budgétaire				
Aide à l'installation	2015	2016	2017	2018	2019
Budget	5 000,00 €	3 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	3 000,00 €
Dépenses	1 360,26 €	1 127,23 €	961,36 €	935,15 €	2 245,97 €
Solde disponible	3 639,74 €	1 872,77 €	538,64 €	564,85 €	754,03 €
Nombre de dossiers déposés	9	6	6	5	11
Nombre de dossiers rejetés	1	0	0	0	0
Nombre de bénéficiaires	8	6	6	5	11
Aide moyenne par étudiant	170,03 €	187,87 €	160,22 €	187,03 €	204,17 €

# Coup de pouce santé

	Exercice budgétaire				
	2015	2016	2017	2018	2019
Coup de pouce santé					
Budget	20 000,00 €	6 000,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €	3 000,00 €
Dépenses	4 196,21 €	1 877,34 €	2 494,58 €	2 600,00 €	10 407,47 €
Solde disponible	15 803,79 €	4 122,66 €	505,42 €	1 400,00 €	- 7 407,47 €
Nombre de dossiers déposés	20	16	23	14	16
Nombre de dossiers rejetés	2	2	5	1	0
Nombre de bénéficiaires	18	14	18	13	16
Aide moyenne par étudiant	233,12 €	134,09 €	138,58 €	200,00 €	650,46 €



# Aide à l'obtention du B.A.F.A./B.A.F.D.

	Exercice budgétaire				
	2015	2016	2017	2018	2019
Aide à l'obtention du BAFA					
Budget	5 000,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €
Dépenses	447,27 €	1 590,54€	1 636,31 €	2 146,21 €	546,37 €
Solde disponible	4 552,73 €	- 90,54 €	- 136,31 €	- 146,21 €	4 453,63 €
Nombre de dossiers déposés	3	10	10	14	6
Nombre de dossiers rejetés	0	1	0	0	2 ajournés
Nombre de bénéficiaires	3	9	10	14	4
Aide moyenne par étudiant	149,09 €	176,72 €	163,63 €	153,30 €	136,59

# Aide à l'obtention du P.S.C.1.

Exercice budgétaire					
	2015	2016	2017	2018	2019
Aide à l'obtention du PSC1					
Budget				1 500,00 €	1 500,00 €
Dépenses				127,50 €	320,00 €
Solde disponible				1 372,50 €	1 180,00 €
Nombre de dossiers déposés				4	5
Nombre de dossiers rejetés				0	0
Nombre de bénéficiaires				4	5
Aide moyenne par étudiant				31,87 €	64,00 €

Sans objet, mise en œuvre à compter du 01/01/2018

# Aide financière directe

	Exercice budgétaire				
	2015	2016	2017	2018	2019
Aide financière directe					
Budget	158 531,47 €	79 500,00 €	101 000,00 €	126 000,00 €	73 500,00 €
Dépenses	119 880,00 €	76 490,00 €	93 765,00 €	103 100,00 €	85 500,00 €
Solde disponible	38 651,47 €	3 010,00 €	7 235,00 €	22 900	- 12 000,00 €
Nombre de dossiers déposés	365	267	298	306	253
Nombre de dossiers rejetés	40	38	11	20	10
Nombre de bénéficiaires	325	229	287	286	243
Aide moyenne par étudiant	368,86 €	334,01 €	326,70 €	360,48 €	351,85 €

**DELIBERATION N° 92-2020-CFVU  
PORTANT SUR L'ELECTION D'UN-E REPRESENTANT-E ETUDIANT-E CFVU A LA COMMISSION DES RELATIONS  
EUROPEENNES ET INTERNATIONALES (REI)**

**La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 712-1 et L 712-2, L712-6-1.  
Vu les statuts de l'Université Toulouse-Jean Jaurès en vigueur,

**Délibère**

**Article unique :**

Monsieur Alexis NICOLAS est désigné représentant de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire à la commission des Relations Européennes et Internationales.

**Délibération adoptée à la majorité des membres présents ou représentés (20 pour, 0 contre, 1 abstention, 0 NPPAV).**

A Toulouse, le 13 février 2020



Le Vice-Président de la CFVU

Vincent Simoulin